

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET AUX DIRECTRICES, DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Chers collègues,

Voici, en date du 23 mars, les éléments adoptés par le ministère de la Santé et des Services sociaux en suivi des travaux effectués par le **Sous-comité COVID-19 sur le bloc opératoire** qui sont également appuyés par le Comité clinique directeur COVID-19.

Ceci est une deuxième correspondance pour préciser les éléments transmis le 17 mars 2020.

Les directives suivantes doivent être mises en place dès ce jour, et ce, pour une période indéterminée :

- Mise en place, dans chaque établissement, d'un comité de surveillance des activités.
 - Chaque établissement doit mettre en place un mécanisme de vigie pour gérer les patients oncologiques qui ne pourront pas être opérés, et identifier les alternatives thérapeutiques ou une nouvelle date de chirurgie. Ce mécanisme listera les patients, et transmettra cette liste au directeur du programme de cancérologie qui en assurera le suivi.
- Chaque établissement doit s'assurer de pouvoir maintenir un niveau de services chirurgicaux essentiels, permettant d'éviter de créer de la morbidité ou de la mortalité secondaire par non-réalisation de chirurgies.
 - Pour ce faire il faut pouvoir conserver et idéalement identifier l'expertise des ressources et prévoir un plan de suppléance de ces ressources critiques. Nous parlons des ressources médicales, infirmières et inhalothérapeutes, qui ne peuvent pas toutes être transférées dans les secteurs d'hospitalisation.

... 2

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements. Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

c. c. M. Martin Arrata, ACMDPQ
M^{me} Diane Francoeur, FMSQ
M. Louis Godin, FMOQ
M. Luc Mathieu, OIIQ
M. Yves Robert, CMQ
Sécurité civile, MSSS
Membres du CODIR
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 20-MS-00496-30